

Chers Parents de l'école publique du Bourg,

Dans le cadre de la réouverture de l'école du Bourg le jeudi 14 mai prochain, en complément des informations communiquées par Monsieur le Directeur, je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint les mesures complémentaires prises par la commune en étroite collaboration avec l'équipe enseignante.

De manière générale, la **réouverture des écoles est progressive**, elle vise un but social et obéit à différents principes dont une priorité sanitaire. Le ministère de l'Education Nationale a élaboré un **protocole national sanitaire strict** qui est la condition nécessaire à la réouverture d'une école :

- **Maintien de la distanciation physique** en respectant à tout instant d'une distanciation d'un mètre. Pour cela, des cheminements d'accès et des marquages au sol ont été matérialisés à l'entrée des écoles par des barrières ou des bandes adhésives. Des sens de circulation sont établis devant chaque établissement. Du mobilier scolaire a également été retiré de chaque classe par les agents communaux.
- **Application des gestes barrières** par un lavage des mains des enfants et du personnel communal dès l'arrivée sur la structure et de manière régulière tout au long de la journée. Le port du masque sera obligatoire en permanence pour les adultes présents à l'école. Des gels hydroalcooliques et des lingettes désinfectantes seront également mis à disposition des personnels.
- **Limitation du brassage des élèves** : L'accès à l'école est interdit à tout parent. Les groupes d'enfants constitués sur le temps scolaire seront respectés durant les temps d'accueil organisés par la commune.
- **Désinfection et nettoyage plusieurs fois par jour du matériel et des locaux** dans le respect du protocole sanitaire national édité dans le cadre de la réouverture des écoles.

**Au niveau des structures communales, une adaptation des fonctionnements des services a dû se mettre en place afin d'être cohérent avec les préconisations du protocole sanitaire.**

**Les accueils périscolaires du matin, midi et soir ainsi que la restauration scolaire seront opérationnels dès le jeudi 14 mai.**

Les services municipaux fonctionneront de la manière suivante :

- **Accueil périscolaire du matin** :
  - o Ouverture à 7h30
  - o Les parents ne sont pas autorisés à entrer dans l'école. Ils attendent devant le portail en respectant les marquages au sol (1 mètre de distance).
  - o Un animateur attend au portail pour orienter les enfants qui se présentent
  - o Les enfants seront accueillis dans leurs classes respectives par un animateur

- **Accueil périscolaire du soir :**
  - Début à 16H30
  - Les enfants seront pris en charge dans leurs classes respectives par un animateur et goûtent
  - Les parents se présentent pour récupérer leurs enfants au portail principal. Ils y sont accueillis par un animateur
  - L'animateur va chercher l'enfant et l'accompagne jusqu'au portail
  
- **Restauration scolaire :**
  - 12h00 : Repas des enfants de maternelle et de CP au réfectoire
  - 12h45 : Les enfants élémentaires du bâtiment situé au même niveau que le réfectoire mangent dans les classes avec des plateaux repas
  - 12h45 : Les enfants élémentaires dont les classes se situent dans le bâtiment sous le grand préau mangent au réfectoire
  - 12h45 : Les enfants accueillis dans le temps scolaire par des animateurs mangent au réfectoire
  - Les enfants seront installés à un mètre les uns des autres au niveau du réfectoire en séparant également les groupes classes
  - Les repas seront confectionnés comme d'ordinaire dans la cuisine de l'école sous la direction du responsable de production
  - Les plats seront servis dans de la vaisselle à usage unique dans le respect écologique (recyclé, recyclable et compostable).
  - Les repas seront servis en « une fois » ; cela veut dire que les enfants auront directement sur la table, et de manière individuelle, l'entrée, le plat et le dessert.
  - Les temps d'animation qui précèdent ou succèdent le repas seront organisés de façon à maintenir les groupes d'enfants existants tout en respectant le protocole sanitaire établi par le Ministère de l'Education Nationale
  
- **Centre de loisirs :**
  - Seuls les enfants dont les parents concourent à la gestion de la crise seront accueillis à ce jour

Nous sommes en attente de précisions de la part du Ministère de l'Education Nationale et de la Jeunesse en matière de réglementation liées aux centres de loisirs
  
- **Ramassage scolaire :**
  - Le ramassage scolaire est maintenu comme à son habitude tout en veillant au respect des consignes sanitaires.

Afin de respecter les gestes barrières et d'éviter au maximum le brassage des élèves, la commune met à disposition 12 animateurs repartis sur les temps scolaire et périscolaire.

Même si toutes ces mesures montrent que la reprise de l'école sera très différente de ce qu'ont connu précédemment les enfants, je vous prie de croire, chers Parents, que la commune de Mouguerre mettra tout en œuvre pour accueillir au mieux vos enfants, dans le strict respect des exigences sanitaires attendues durant cette période.

Le Maire

  
Roland Hirigoyen

*Copie à Mme HIRIGOYEN, Adjointe déléguée aux affaires scolaires, à l'Enfance, la Jeunesse et aux Sports*